

Hôpital d'Enfants de Brabois

Guide à l'usage des parents

Séjour
de votre enfant

Hébergement
des familles

Services
à votre
disposition

Sortie
de l'hôpital

Activités

Vous
&
nous

Service administratif

**Accueil & sorties
(rez-de-chaussée) :**

8h - 17h45

du lundi au vendredi

8h30 - 16h15 le samedi

9h - 16h45 le dimanche

Service social (entresol) :

8h - 12h et 13h30 - 16h30

du lundi au vendredi

Tél. assistantes sociales :

03 83 15 48 13

Accompagnement de votre enfant

Comme à la maison, vous pouvez faire la toilette de votre enfant, le changer, l'aider à manger.

Vous pourrez l'accompagner dans ses différents déplacements au cours de ses examens ou aller avec lui dans la salle de jeux et y recevoir des visiteurs.

L'infirmière ou auxiliaire de puériculture vous donnera les conseils adaptés pour son installation, son alimentation et sa prise de traitement.

Une douche et une salle de détente sont à votre disposition dans le service (renseignements auprès du personnel).

Lorsque vous quittez votre enfant, n'oubliez pas de remonter les barrières de son lit et d'en informer l'infirmière ou l'auxiliaire de puériculture.

Services à votre disposition

Les commerces

Relais H (hall d'entrée) :

9h - 12h et 13h - 17h30
du lundi au jeudi

9h - 12h et 13h - 16h le vendredi.

Vente de journaux, cartes téléphoniques, tickets pass tram et timbres

Relais H (vers le service des urgences pédiatriques) :

vente de produits d'usage courant (brosse à dents, etc.) et de cadeaux.

Cafétéria automatique au rez-de-chaussée (vers le service des urgences pédiatriques).

Hébergement des familles

Les chambres "parent-enfant"

Les chambres étant en nombre limité,
nous ne garantissons pas les réservations.

Si vous bénéficiez d'une chambre pour séjourner auprès
de votre enfant où seule la présence d'une personne majeure
est autorisée, le respect de quelques recommandations vous
permettra de collaborer efficacement avec l'équipe soignante.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- faire votre lit et ranger vos affaires avant le ménage
- respecter les horaires des repas
- éviter d'entrer dans les locaux du service (salle de soins,
office alimentaire...) et autres chambres sans autorisation
- surveiller et ranger vos objets de valeur. Le service n'est
pas responsable de leur disparition
- maintenir une tenue correcte tout au long
de la journée

L'hôtel des parents

En l'absence de disponibilité de
chambre "parent-enfant",
une chambre individuelle peut vous
être proposée à l'hôtel des parents,
en face de l'hôpital d'enfants.

**Renseignements
auprès du personnel
soignant.**

La Maison des parents

Créée par l'Association pour la
Recherche et les Études dans les
Maladies Infantiles Graves (AREMIG),
la Maison des parents accueille en priorité
les parents des enfants hospitalisés en
Onco-Hématologie.

**Renseignements auprès du cadre
infirmier responsable du service
ou à la direction de la
Maison des parents :
03 83 44 72 72**

Séjour de votre enfant

L'information sur les soins

Vous pouvez rencontrer le médecin ou le chef de service et ses collaborateurs sur rendez-vous pris auprès du secrétariat ou de l'infirmière.

L'infirmière présente dans chaque unité de soins peut également vous apporter des informations sur l'état de santé de votre enfant.

Une ou plusieurs associations vous concernent : n'hésitez pas à en discuter avec les assistantes sociales et le personnel soignant.

Le repas

Il est servi par les auxiliaires de puériculture (blouse verte) et les ASH (blouse rose)
le petit déjeuner : vers 7h30
le déjeuner : vers 12h00
le goûter : vers 15h00
le dîner : vers 18h30

Vous pouvez bénéficier d'un repas accompagnant par jour. Renseignements auprès du personnel soignant pour connaître les tarifs.

Les vêtements et objets personnels

Apporter des pyjamas, des chaussons, le nécessaire de toilette : brosse à dents, dentifrice, shampoing, savon, cotons tiges.

Vous pouvez également apporter d'autres vêtements dont vous devrez assurer l'entretien.

Votre enfant peut apporter ses jouets préférés qui sont placés sous votre responsabilité. La présence rassurante d'un objet privilégié, "doudou", est parfois nécessaire pour l'enfant. Pour des raisons d'hygiène, les peluches hors "doudou" sont interdites.

Ne laissez dans la chambre aucun objet de valeur (argent, bijoux, vêtements coûteux, téléphone portable, jeux électroniques...). L'établissement n'est pas responsable des pertes et des dégradations.

Vous pouvez les déposer dans un coffre. Renseignements à l'accueil.

Le régime alimentaire

Renseignez-vous auprès du personnel soignant avant de donner à votre enfant ou aux autres enfants, friandises, gâteaux, boissons etc. Il peut être à jeun ou suivre un régime particulier.

Les visites

Les enfants ont besoin de calme et de repos.

Il faut :

- privilégier les visites l'après-midi, le matin étant réservé aux soins
- limiter à 2 le nombre de visiteurs par enfant
- éviter la présence d'enfants de moins de 15 ans
- respecter les règles d'hygiène
- suivre les modalités d'entrée et de sortie de la chambre où votre enfant est placé pour des raisons médicales.

À l'entrée de certains services vous devez sonner et attendre qu'une personne du service vous accueille (département d'Onco-Hématologie Pédiatrique et de Transplantation Médullaire, réanimation...)

Les habitudes de vie

L'équipe soignante s'informera sur les habitudes de votre enfant : repas, sieste, jeux, afin de pouvoir les respecter dans la mesure du possible. Pensez à apporter son traitement habituel et ses appareillages spécifiques (lunettes, appareils dentaires, etc.)

Activités

Les jeux et animations

Des jeux et des jouets sont à la disposition des enfants dans les services. Des spectacles récréatifs et des activités manuelles leur sont proposés par les éducateurs ainsi que par les animatrices bénévoles de l'association "les Dames en Rose". Des associations et des artistes interviennent dans certains services (musique, sport, clowns, marionnettes, etc.)

Les livres, les cassettes

Une bibliothécaire passe une fois par semaine dans chaque unité. À la sortie, vous rendrez au personnel soignant les livres et cassettes empruntés.

Plein air

Si son état de santé le permet, vous pourrez accompagner votre enfant dans l'espace de jeux aménagé à proximité du service des urgences. Adressez-vous au médecin ou à l'infirmière qui prendra la décision et vous fera signer l'autorisation de sortie exigée par la compagnie d'assurance du CHU.

L'enfant sera alors sous votre surveillance et votre responsabilité.

Club adolescents

Ouvert tous les après-midi : il concerne les enfants à partir de 10 ans. Il rassemble divers ateliers : fabrication d'objets en bois, poterie, papier mâché, chaîne HI-FI, lecture, informatique, ping-pong, billard, peinture...

La responsabilité de l'hôpital ne saurait être engagée si vous quittez l'enceinte de l'établissement avec votre enfant.

La télévision

Pour des raisons de sécurité, les postes de télévision personnels ne sont pas acceptés.

Pour la mise en service de la télévision dans la chambre de votre enfant : composez le 80 (10h - 18h du lundi au samedi et 14h - 18h le dimanche). L'hôpital d'enfants dispose d'une chaîne de TV interne, canal 8.

L'Internet

Certaines chambres sont connectées. Il est possible de prêter un ordinateur à votre enfant durant son séjour. Renseignements auprès du cadre de l'unité.

L'école

L'enseignement primaire et spécialisé est assuré par les instituteurs de l'Éducation Nationale pour les enfants séjournant plus de trois jours. L'enseignement secondaire et supérieur est pris en charge par une association de professeurs bénévoles

AISCOBAM : 03 83 37 59 80

Les enseignants peuvent être contactés par l'intermédiaire du cadre de santé ou de l'infirmière de votre service ou au : 03 83 15 49 08

Les associations

Nombre d'associations sont représentées au sein de l'hôpital d'enfants, si vous souhaitez entrer en contact avec l'une d'entre elle, renseignez-vous auprès du cadre de santé ou de l'infirmière.

Les cultes

Des représentants des différents cultes peuvent vous rendre visite si vous le souhaitez. Renseignez vous auprès du cadre de santé ou de l'infirmière

Sortie de l'hôpital

Elle est décidée par le médecin et à toute heure. L'enfant ne peut sortir qu'avec un parent ou avec le détenteur de l'autorité parentale. Si vous ne pouvez venir le chercher, prévenez l'infirmière qui vous indiquera les démarches à accomplir.

Vous et nous

Le cadre de santé (responsable de l'unité) est à votre disposition pour recueillir vos suggestions et vos difficultés afin de vous offrir un service de qualité.

Merci de votre confiance

En espérant que vous trouverez dans ce guide les renseignements utiles au bon déroulement du séjour de votre enfant, nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire de sortie. Vos réponses nous aideront à améliorer la qualité de nos services

Guide actualisé par un groupe de travail de l'Hôpital d'Enfants du CHU de Nancy

Hôpital d'Enfants
CHU de Nancy, Allée du Morvan,
54511 Vandoeuvre Cedex
Tél : 03 83 85 85 85

